

COMMUNE  
DE  
WATERLOO



**RECETTE COMMUNALE**  
Agent traitant : Pierre BEELE

Rue François Libert 28  
1410 WATERLOO  
Tél : 02/352 99 70  
Fax : 02/352 99 99  
Mail : Recette@waterloo.be

**CONTENEUR**  
Autorisation délivrée par l'Administration Communale

DEMANDE A INTRODUIRE MIN. 8 JOURS  
OUVRABLES AVANT LA DATE PREVUE

Date :

---

## 1) INFORMATIONS A FOURNIR AU SERVICE DE LA RECETTE

Nos références : Conteneur – 2021/

- 1) Demandeur : Monsieur et/ou Madame  
Numéro National :  
domicilié  
Tél : GSM :  
Fax : Mail :
- 2) Société de placement du conteneur : TVA :  
Adresse :
- 3) Lieu du conteneur :
- 4) Durée : du au OU le
- 5) Nombre de jours à comptabiliser :
- 6) Joindre un croquis des lieux :
- 7) J'ai pris connaissance des informations et de la procédure reprises sur le document ci-annexé.

DATE :  
SIGNATURE :

---

## 2) AVIS TECHNIQUE DE LA POLICE – VISITE SUR PLACE LE

- Sans signalisation routière
- Avec interdiction de stationnement panneaux : E1
- Avec signalisation supplémentaire : A31, C43, B21, B29
- Installation lumineuse ou autres :

DEMANDE : FAVORABLE      DEFAVORABLE

NOM ET GRADE :  
DATE :  
SIGNATURE :

---

Conformément au RGPD, vos données personnelles sollicitées dans le cadre dudit formulaire sont essentielles et indispensables à la délivrance de l'autorisation future et à l'application de la tarification fixée dans le règlement redevance relatif à l'occupation privative de la voie publique par le placement de conteneurs, arrêté par le Conseil communal en date du 20 janvier 2020.

Elles sont collectées et gérées sous la responsabilité des représentants légaux de l'Administration communale de Waterloo. Leur accès est limité aux services concernés. Le traitement de ces données se base sur l'exécution des missions d'intérêt public de l'Administration communale de Waterloo



\* INFORMATIONS – PROCEDURE \*

---

- ❖ Le prêt de panneaux est réservé aux particuliers.
- ❖ La signalisation doit être mise en place 24 heures à l'avance.
- ❖ Cette autorisation doit être présentée à la demande des autorités compétentes.
- ❖ Conformément au règlement-redevance en vigueur, le placement d'un conteneur est soumis à une redevance de **25,00 €** par jour.
- ❖ Toute modification de la demande, tant sur la durée que sur la surface d'occupation, sera adressée au bureau de la recette communale dans les plus brefs délais.

Procédure pour le prêt de panneaux d'interdiction de stationnement :

- 1) Introduire la demande auprès de l'Administration Communale – Service Recette  
**Rue François Libert 28 – 1<sup>er</sup> étage**  
**Tous les matins de 08h00 à 12h30 et les lundis et mercredis de 13h30 à 16h00**  
**Tél : 02/352 99 70 – fax : 02/352 99 99 – mail : Recette@waterloo.be**  
Transmission à la Police pour avis technique.
- 2) Le Service de la Recette vous contacte pour le retrait de votre autorisation.
- 3) Prévoir une caution de 100,00 € dans le cadre de prêt de deux panneaux.
- 4) Avec le reçu de la caution, se rendre au Dépôt Communal pour y retirer la signalisation à placer sur les lieux par vos soins.  
**Dépôt Communal : Drève des Dix Mètres 191 – de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 –**  
**Tél : 02/354 38 79**
- 5) La restitution de la caution se fera par la Recette, après restitution des panneaux au Dépôt Communal.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité nécessaires et la réglementation en matière d'éclairage et de signalisation, afin que ce conteneur ne constitue ni une gêne, ni un danger pour la circulation des véhicules et des piétons.

Conformément au RGPD, vos données personnelles sollicitées dans le cadre dudit formulaire sont essentielles et indispensables à la délivrance de l'autorisation future et à l'application de la tarification fixée dans le règlement redevance relatif à l'occupation privative de la voie publique par le placement de conteneurs, arrêté par le Conseil communal en date du 20 janvier 2020.

Elles sont collectées et gérées sous la responsabilité des représentants légaux de l'Administration communale de Waterloo. Leur accès est limité aux services concernés. Le traitement de ces données se base sur l'exécution des missions d'intérêt public de l'Administration communale de Waterloo